

REUNION DU 9 JUIN 2015

Date de convocation :	Le neuf juin deux mil quinze à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire de Picauville.
2/06/2015	
Date d'affichage : 12/06/15	
Nombre de Conseillers :	<u>Etaient présents :</u> Mr CATHERINE, Mme PERROTTE, Mme LAHAYE, M LEJUEZ, Mme DROUET, MARIE, Mrs TRAVERT, ROUXEL, FAUDEMÉR, Mmes MILLET, SAMSON, CATHERINE, COUDRIER, M CHANTREUIL, Mme ZAMPROGNO, M PERROTTE
En exercice : 19	
Présents : 16	
Votants : 19	

Excusés : M LEMIERE (pouvoir à Mme PERROTTE), Mr LARSONNEUR (pouvoir à Mr LEJUEZ), Mr RACHINE (pouvoir à Mr CHANTREUIL).

Absent :

Secrétaire : Mme COUDRIER

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal du 19 mai 2015 et demande aux conseillers présents de faire les observations qu'ils jugeraient utiles.

Il s'avère que le procès-verbal est approuvé par l'ensemble du conseil sans modification.

01-06-15 Arrêt de projet du Plan Local d'urbanisme intercommunal de l'ancienne communauté de communes de Sainte-Mère-Eglise.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal de Picauville les conditions dans lesquelles le projet de PLU intercommunal de l'ancien territoire de la communauté de communes de Sainte-Mère-Eglise a été élaboré. En effet, par la délibération du 29 septembre 2011, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Sainte-Mère-Eglise (CCSME) a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ancien territoire de la Communauté de Communes de Sainte-Mère-Eglise.

La CCSME a fait le choix de se doter d'un PLUi en vue de favoriser le renouvellement urbain, l'environnement, préserver la qualité architecturale et accompagner les acteurs locaux du monde agricole. Il importe que la collectivité engage une réflexion sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durables et d'équilibre entre le littoral et l'arrière-pays. Il apparaît nécessaire de définir clairement l'affectation du sol et d'organiser l'espace communautaire afin de permettre un développement harmonieux du territoire.

Le projet de territoire s'exprime au travers des orientations retenues dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Les orientations sont organisées selon les cinq grands axes thématiques et reliés entre eux par l'axe transversal suivants :

- axe transversal - organiser le développement du territoire à partir de ses spécificités.
- axe 1 - développer une offre d'habitat attractive et diversifiée
- axe 2 - protéger et développer les activités agricoles
- axe 3 - conforter et développer les atouts économiques de la CCSME
- axe 4 - protéger et valoriser le patrimoine naturel, bâti et paysager
- axe 5 - gérer durablement le territoire

Au travers du PADD l'ancienne CCSME cherche à mettre en place un développement équilibré autour de trois grandes structures territoriales : un bourg-centre fragmenté, un socle agricole entre haut et bas-pays et un littoral atypique.

Le 1er janvier 2014, les communautés de communes de Sainte-Mère-Eglise et de Carentan en Cotentin ont fusionné pour devenir la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC). Bien que ce rapprochement ait eu lieu, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) ayant été débattu par le conseil communautaire de la CCSME, le projet de PLUi porte uniquement sur le périmètre de l'ancien territoire de la CCSME.

Monsieur le Maire explique que le 26 Février dernier, le Conseil Communautaire de la CCBDC a tiré le bilan de la concertation relative à l'élaboration du PLUi et a arrêté celui-ci. Le dossier de PLUi a été transmis pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L 121-4 et L 123-6 du code de l'urbanisme.
- Aux trente communes membres de l'ancienne communauté de communes de Sainte-Mère-Eglise
- aux EPCI limitrophes compétents en matière d'urbanisme et aux organismes qui ont demandé à être consultés
- à l'autorité environnementale dans le cadre de l'évaluation environnementale dont le PLUi fait l'objet
- au Comité régional de l'habitat
- à la Commission Départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
- aux présidents d'association agréée qui en feront la demande

Ce dossier a été reçu en mairie de Picauville le 26 mars 2015

Il appartient aujourd'hui au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet, plus particulièrement sur les parties règlementaires - graphique et écrite – et les Orientations d'Aménagement et de Programmation traitant de la commune.

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de Sainte-Mère-Eglise (CCSME) en date du 29 septembre 2011 prescrivant l'élaboration du PLU intercommunal et fixant les modalités de la concertation,

Entendu le débat au sein du conseil communautaire de la CCSME du *16 décembre 2013* sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et ceux qui se sont déroulés au sein des trente conseils municipaux des communes membres de l'ancienne CCSME durant les mois de novembre et de décembre 2013.

Entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le projet de PLU intercommunal consultable par les conseillers municipaux de Picauville sous format papier au siège de la communauté de communes de la Baie du Cotentin, à la mairie de Picauville sous format numérique pour l'ensemble du dossier et papier pour les plans concernant la commune,

Considérant les éléments présentés et détaillés par le cabinet d'études Cittanova en charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancien territoire de la communauté de communes de Sainte-Mère-Église, aux membres du conseil municipal de Picauville lors de la réunion de travail du 27 mai 2015.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal,

DONNE un avis FAVORABLE à la majorité (18 votes pour et 1 vote contre) sur les dispositions règlementaires du PLUi concernant la commune de Picauville

PRECISE que cet avis sera transmis à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin pour être joint au dossier d'enquête publique.

02-06-15 Décision Modificative n°2 : achat guirlandes

Pour compléter les illuminations achetées en 2014, il est proposé au conseil municipal d'investir pour des guirlandes à la Mairie, la médiathèque et pour le clocher de l'Eglise.
devis : 1 123.20€TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D6288 : Autres services extérieur	- 1 124 €	
D023 : Virement section investissement		1 124 €
D2188-41 acquisition autres matériels		1 124 €
R021- 41 :Virement de la section de fonctionnement		1 124 €

03-06-15 Décision Modificative n°3 : achat d'arbres

La commission fleurissement propose de regarnir certaines jardinières du bourg qui sont en attente à l'atelier par des arbres variés. (article 2128)
devis : 600€TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D6288 : Autres services extérieur	- 600 €	
D023 : Virement section investissement		600 €
D2128- 37 : Autres agencements et aménagements de terrains		600 €
R021-37 : Virement de la section de fonctionnement		600 €

04-06-15 Décision Modificative n°4 : achat barrière cloisonnement pour classe école maternelle et massicot

L'institutrice de la classe de petite section souhaite mettre des petites barrières de cloisonnement dans sa classe pour faire différents coins : lecture, jeu, dessin,... Elles pourront également servir à d'autres activités en cas de besoin.

montant : 235€ -15% = 199.75€TTC

Par ailleurs, le massicot de l'école maternelle ne fonctionne plus et est dangereux car le manche de coupe est défectueux. Il est donc proposé de le changer:

Devis estimatif maximal : 235€TTC

Budget global pour l'école maternelle = 434.75€TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D6288 : Autres services extérieur	- 440 €	
D023 : Virement section investissement		440 €
D2188-42 : acquisition autres matériels		440 €
R021-42 : Virement de la section de fonctionnement		440 €

05-06-15 Règlement de la salle polyvalente et tarification

Monsieur le Maire propose de valider le projet de règlement de la salle polyvalente proposé et transmis par la commission Culture, Sports, Loisirs, animation ainsi que les nouveaux tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le nouveau règlement de la salle polyvalente

06-06-15 Présentation du projet de charte de la commune nouvelle

Monsieur le maire présente le projet de charte de la commune nouvelle préparé en comité de pilotage avec les communes d'Amfreville, Cretteville, Houtteville, Gourbesville, Vindefontaine et Les Moitiers en Bauplois et présentera en séance du 17 juin la simulation fiscale.

Le vote se fera lors d'un conseil municipal exceptionnel le mercredi 17 juin à 19h.

La réunion du Comité de Pilotage étant à priori maintenue le 17 juin à 20 h.

07-06-15 Droit de Prémption Urbain

DIA : AC218 et 223 – rue de la Marne

Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter sur ces parcelles

DIA : AC 304 – 33 rue de la Marne

Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter

DIA : AC 747et 752 – 5 rue de Carneville

Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter

Questions et Informations divers

08-06-15 a - Décision Modificative n°1 budget assainissement

Dans le cadre du reversement à l'agence de l'eau de la redevance de modernisation des réseaux de collecte, il est nécessaire de prendre une décision modificative de 1€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D637 : Autres impôts, taxes	- 1 €	
D706129 : Rev.Agence Eau – redevance de modernisation		1€

08-06-15 b – Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Claude REID concernant la suppression des CLIC DE LA MANCHE et informe qu'une pétition circule à ce sujet.

08-06-15 c – Mr le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'un particulier qui l'a interrogé pour savoir si la Commune de Picauville serait susceptible de lui vendre une parcelle de terrain constructible au Village du Boscq. Monsieur le Maire demande que le Conseil Municipal réfléchisse à cette demande qui sera étudiée et présentée ultérieurement, lors d'un prochain Conseil Municipal.

08-06-15d – Mr le Maire informe qu'il a bien reçu le dossier ECPE. Ce dossier sera présenté au Conseil Municipal du 15 juillet 2015.

Séance levée à 22 heures.

- 01-06-15 – Arrêt de projet du Plan Local d’urbanisme intercommunal de l’ancienne communauté de communes de Sainte-Mère-Eglise**
- 02-06-15 – Décision Modificative n° 2 : achat de guirlandes**
- 03-06-15 – Décision Modificative n° 3 : achat d’arbres**
- 04-06-15 – Décision Modificative n° 4 : achat barrière cloisonnement pour classe école maternelle et massicot**
- 05-06-15 – Règlement de la salle polyvalente et tarification**
- 06-06-15 – Présentation du projet de charte de la commune nouvelle**
- 07-06-15 – Droit de Prémption Urbain**
- 08-06-15a - Décision Modificative n° 1 budget assainissement**
- 08-06-15b – Pétition concernant la suppression des CLIC DE LA MANCHE**
- 08-06-15c – Vente parcelle de terrain constructible au village du Boscq**
- 08-06-15d – Dossier ECPE**

<i>CATHERINE Philippe</i>		<i>LARSONNEUR Guy</i>	<i>Excusé, pouvoir à Mr LEJUEZ</i>
<i>PERROTTE Marie-Hélène</i>		<i>MARIE Claudine</i>	
<i>LEJUEZ Jean- Jacques</i>		<i>TRAVERT Gilbert</i>	
<i>LAHAYE Janine</i>		<i>CATHERINE Flavie</i>	
<i>LEMIERE Michel</i>	<i>Excusé, pouvoir à Mme PERROTTE</i>	<i>COUDRIER Frédérique</i>	
<i>DROUET Isabelle</i>		<i>CHANTREUIL Claude</i>	
<i>FAUDEMÉR Dominique</i>		<i>RACHINE Christian</i>	<i>Excusé, pouvoir à Mr CHANTREUIL</i>
<i>MILLET Mariannick</i>		<i>ZAMPROGNO Christèle</i>	
<i>ROUXEL Stéphane</i>		<i>PERROTTE Guillaume</i>	
<i>SAMSON Morgane</i>			